

## Contrôle fiscal des comptabilités informatisées (CFCI) : examen de comptabilité, contrôle du FEC

Préparer l'entreprise à contrôle fiscal en sécurisant son système d'information comptable

Code  
**1266**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1 327 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

### PUBLIC

Fiscalistes - Directeurs comptables, administratifs et financiers - Avocats - Experts-comptables - Responsables de la tenue des systèmes d'information

### PRÉ-REQUIS

Savoir comment se construit un résultat comptable ou fiscal

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

Formation animée par un avocat fiscaliste, spécialiste des techniques informatiques

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ À chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les règles et procédures spécifiques attachées à un Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées (CFCI) ou à un examen de comptabilité informatisée
- Anticiper les contrôles usuels effectués sur le FEC
- Réagir en cours de contrôle pour défendre l'entreprise

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

### Le contrôle fiscal « classique » et l'obligation de remise de documents comptables dématérialisés

- Les formats de restitution du Fichier des Écritures Comptables (FEC)
- Les modalités de dépôt du FEC sur la plateforme dédiée
- Les sanctions en cas de manquement : de l'amende de 5 000 € à l'opposition à contrôle fiscal...
- Illustration : réalisation d'un test d'un FEC

### La nouvelle procédure d'examen de comptabilité fondée sur l'analyse du FEC

- Les modalités de ce contrôle à distance
- L'exercice des garanties du contribuable
- Les sanctions
- Partage d'expériences : quel bilan tirer des premiers « examens de comptabilité » ?

### Qu'est-ce qu'un contrôle fiscal des comptabilités informatisées (CFCI) ?

- La définition légale et les précisions jurisprudentielles récentes
- La notion de « traitement informatique portant sur des données concourant directement ou indirectement à la formation des résultats comptables ou fiscaux »

vos accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

## Le contexte factuel et normatif du CFCI

- L'alimentation des systèmes d'information de l'entreprise
- Les textes légaux applicables
- Illustration : les pratiques de l'administration en cas de contrôle

## Les obligations légales de présentation et d'archivage des données

- L'obligation de présentation
- Les données concernées : la notion de « données élémentaires »
- La documentation relative au système d'information
- La traçabilité des informations
- L'obligation de conservation et modalités d'archivage : les règles de droit commun ; les obligations spécifiques

## Le déroulement d'un CFCI

- La demande d'intervention de la Brigade des Vérifications des Comptabilités Informatisées (BVCI)
- Les trois modalités optionnelles de contrôle : comment choisir ?
- Le contrôle du juge fiscal : les garanties du contribuable dans le cadre d'un CFCI
- Partage d'expériences : quels enseignements tirer des CFCI subis par les participants ?

## Les outils du contrôle : le logiciel ACL (pour contrôler les accès au réseau) et autres logiciels

- L'extraction des fichiers demandés
- Le format requis des fichiers
- Les algorithmes de traitement des fichiers
- Illustration : les types de test conduits sur le FEC par l'administration fiscale

## Les sanctions encourues

- Le risque de taxation d'office
- La pénalité de 100 % et autres sanctions

## Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

...

### PARIS

- 3 Nov. 2026

### A DISTANCE

- 3 Nov. 2026

